



## CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

### DEMANDE DE DUPLICATA

(Perte – Vol – Dégradation du titre)

Date de mise à jour:  
14/09/2015

## PIECES A FOURNIR

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTE, VEUILLEZ VERIFIER LE VOTRE AVEC ATTENTION

➤ **Demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule** : dûment complétée et signée (s'il s'agit d'une société : apposer le cachet et signer, indiquer le numéro SIREN ; pour une association : apposer le cachet et signer). La demande figure au dos de cette liste de pièces.

➤ **Original** de la déclaration de perte ou de vol de la carte grise.

➤ **Rapport de contrôle technique** en cours de validité.

➤ **Justificatif d'identité** : une copie de l'un des documents suivants : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire français ou étranger, carte de combattant délivrée par les autorités militaires françaises, carte de séjour temporaire, carte de résident, certificat de résidence de ressortissant algérien, carte de ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne et de l'Espace Économique européen. **Le document utilisé comme justificatif doit être en cours de validité.**

- Pour les sans domicile fixe** : livret de circulation avec la mention de l'identité, date et lieu de délivrance, validité et commune de rattachement.
- Pour les sociétés** : fournir un extrait Kbis de moins de 2 ans portant le cachet et la signature du Tribunal de commerce ou, le cas échéant, répertoire de la Chambre des Métiers.
- Pour les associations** : fournir la copie du dernier récépissé de déclaration en Préfecture et les derniers statuts déclarés.

➤ **Justificatif de domicile accepté** : titre de propriété, certificat d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente, quittance de loyer (doit provenir d'un professionnel du logement), de gaz, d'électricité, de téléphone de moins de 6 mois, assurance du logement, attestation établissant un lien avec un organisme d'accueil figurant sur une liste établie par le préfet.

➤ **De plus**, pour les **personnes hébergées** : fournir un document de l'hébergeant attestant sur l'honneur la résidence du demandeur à son domicile cosigné par la personne hébergée, les copies de la pièce d'identité et du justificatif de domicile de l'hébergeant.

## TARIFS (CB à partir de 15 euros)

### ANCIENNE IMMATRICULATION (ex. : 331 XX 66)

➤ **2,76 euros espèces acceptées pour un dépôt au guichet. Pour un envoi par courrier : chèque uniquement** (chèque à l'ordre du "régisseur de recettes de la préfecture de Perpignan" sans grattage ni surcharge.) **ou dépôt en mairie (sauf Perpignan).**

### NOUVELLE IMMATRICULATION (ex. : AA-123-BB)

➤ **50,76 euros tous moyens de paiement acceptés pour un dépôt au guichet. Pour un envoi par courrier : chèque uniquement** (chèques à l'ordre du "régisseur de recettes de la préfecture de Perpignan" sans grattage ni surcharge). **ou un dépôt en mairie (sauf Perpignan).** Attention ! Pour les 2 roues : pour les moins de 50cm<sup>3</sup>, la démarche est gratuite.

*NB : si vous souhaitez faire effectuer vos démarches par un tiers, veuillez lui signer une procuration sur papier libre l'autorisant à effectuer cette formalité.*